

Département
du Doubs

SÉANCE DU 20 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt mars,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Vuillafans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

N° 17/19

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mars 2019
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 27 mars 2019,

Objet de la délibération :
Espace Ludique et Touristique
/ Entretien des espaces verts :
convention avec la ville
d'Ornans

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires	67
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	7
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	13
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	
- Abstention :	

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Debois Jean-Pierre à M. Maire Pierre, M. Laithier Didier à M. Bouquet Philippe, Mme Petitot Marie-Jeanne à Mme Calvi Virginie, M. Danguy Alain à Mme Kowal-Bondy Nathalie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à M. Bérion Dominique, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime
- Procuration**
- Suppléé(e)s** M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier
- Excusé(e)s** Mmes Berger Danièle, Faillet Bernadette & Boucon-Galimard Sabrine, Ms. Bole Léon, Chatelain Claude & Bonnefoi Frédéric
Mmes Faillet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Teles Patrick, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Laporte Jean, Petetin Yves, Simon Gilles & Bruchon Pierre
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Gérard Quété, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 87/17 du 10/04/17 relative à la convention annuelle avec la ville d'Ornans pour l'entretien des pelouses de l'espace ludique et touristique,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention dans les mêmes conditions,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec la ville d'Ornans pour la tonte des pelouses de l'espace ludique et touristique durant la période d'avril à octobre 2019 pour la somme de trois mille six cents euros (3 600 €) correspondant à 15 passages de 8 heures/passage.

L'heure de tonte supplémentaire est fixée à 30 € limitée à 20 heures maxi

Fait et délibéré en séance, le 20.03.19

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20190320-17-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2019

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Belin de
25290 ORNANS